

Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

L'HEBDO DES TERRITORIAUX 24

Avril 2025, Edition 5, Numéro 2

En ce début de printemps 2025, nous devons rester vigilant face aux attaques du statut des agents du service public.

Après la réduction de l'indemnisation du congé de maladie ordinaire, le refus latent de renégocier le départ de l'âge à la retraite, le gel de la valeur de notre point d'indice, la baisse du pouvoir d'achat, on peut s'attendre à une année difficile pour la plupart d'entre nous.

La fonction publique manque d'attractivité alors que ses agents véhiculent les valeurs et sont présents au quotidien sur les territoires. La revalorisation indiciaire et la reconnaissance des agents du secteur public doit rester une priorité et cesser d'être stigmatisée par nos dirigeants.

A notre demande, l'année écoulée nous a permis dans notre département d'engager avec le centre de gestion et certaines organisations syndicales, un « dialogue social ». Après trois réunions, nous en sommes au stade des propositions qui nous l'espérons, nous permettront de faciliter le dialogue social dans les collectivités. Nous reviendrons sur celles-ci prochainement.





Dans une lettre ouverte adressée au ministre, les 8 organisations syndicales de la Fonction publique dénoncent une nouvelle dégradation des conditions de travail et de rémunération des agents publics.

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP refusent que la Fonction publique et ses agent-es fassent les frais de contraintes budgétaires dont elles et ils ne sont pas responsables.

Force est de constater que l'année 2025 est marquée par :

- une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des agent-es publics avec la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, l'absence de mesures générales, le non-versement de la Gipa en 2025 comme en 2024, l'absence de refonte de la grille indiciaire, la persistance d'inégalités salariales entre les femmes et les hommes,*
- la stigmatisation des agent-es malades par la réduction de 10 % de la rémunération des jours d'arrêts maladie,*
- l'injustice sociale liée aux baisses de crédits alloués au financement des politiques d'action sociale,*
- la confirmation du recul social que constitue la fixation à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite.*

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP refusent que 2025 soit une nouvelle année blanche pour la Fonction publique.

Elles appellent à la mise en œuvre d'un agenda social ouvrant rapidement des négociations pour une Fonction publique qui retrouve toute son attractivité afin de répondre aux besoins et aux attentes des populations. Il en va également de la reconnaissance due aux 5,7 millions d'agent-es qui voient leurs conditions de travail, leurs conditions d'emploi, leurs conditions d'exercice et leurs conditions de rémunérations en dégradation constante depuis trop longtemps.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives continueront d'échanger dans les prochaines semaines pour définir ensemble toutes les réactions communes qui s'avèreraient nécessaires, pouvant aller jusqu'à la construction de mobilisations des personnels de la fonction publique pour exprimer leurs légitimes revendications.

Paris, le 18 mars 2025



L'inter syndicale a décidé de ne pas mettre d'action en place sur ce sujet, une conférence de presse s'est déroulée le jeudi 3 avril 2025 à la bourse du travail.

SOCIAL

Ils alertent sur l'état de la fonction publique

L'intersyndicale CGT, Unsa et FSU Dordogne a appelé, jeudi 3 avril, à une revalorisation du point d'indice salarial de la fonction publique

« Une année noire. » Jeudi 3 avril, l'intersyndicale CGT, Unsa et FSU Dordogne a alerté sur l'état général de la fonction publique et ses agents. « On peut parler d'une casse publique », lance Hélène Maletterre, secrétaire départementale Unsa. Est surtout pointée par l'intersyndicale la perte de pouvoir d'achat, liée à la faible augmentation du point d'indice, permettant de calculer les salaires de la fonction publique. « Il n'a augmenté que d'1,25 % en 2023 alors que l'inflation, elle, est galopante », s'indigne Abderafik Babahani, secrétaire départemental FSU.

« Et l'équation est simple. Cette perte de pouvoir d'achat entraîne une baisse d'attractivité, donc une baisse d'effectif, et une chute de qualité du service public. Au final, c'est l'usage... », com-

plète Samuel Hoareau, de l'Unsa. Parmi les autres revendications, l'intersyndicale demande également la suppression de la baisse de 10 % des rémunérations durant les congés maladie, le rétablissement du versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat et l'égalité salariale.

Adrien Bacon

De gauche à droite : Nathalie Prunière (CGT), Abderafik Babahani (FSU), Hélène Maletterre (Unsa), Samuel Hoareau (Unsa), Ludovic Villat (CGT) et Stéphane Grellier (Unsa). A.B.

GRAND PÉRIGUEUX PLONGEURS PÉRIGORD VERT BERGERACOIS PÉRIGORD NOIR LC





Rappel sur indemnisation du Congés de Maladie Ordinaire

Depuis le 1er mars, il y a une réduction de l'indemnisation du CMO

- INDEMNISATION DE 90 % AU LIEU DE 100% LES 3 PREMIERS MOIS

- INDEMNISATION INCHANGÉE POUR LES 9 MOIS SUIVANTS : 50 %

Les 9 mois suivants restent inchangés avec une indemnisation à hauteur de 50%

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Conge-maladie-ordinaire-une-reforme-brutale-pour-la-Fonction-Publique-Territoriale>



Pour les ATSEMS, une bonne nouvelle

Une mesure attendue, enfin publiée avec le décret n°2025-360 :

- 60 % des postes réservés au concours interne
- Une reconnaissance tardive, mais essentielle pour les agents déjà en poste



Ce décret est un premier pas, **l'engagement de l'UNSA Territoriaux se poursuit pour :**

- La nomination des lauréats
- Le passage en catégorie B
- Des salaires et conditions de travail à la hauteur





REUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES MAI

INVITATION

Cher(e) Collègue,

Dans le cadre de nos activités syndicales et conformément au décret 85-397 du 3 avril 1985, nous mettons en place dans votre collectivité des heures d'informations syndicales.

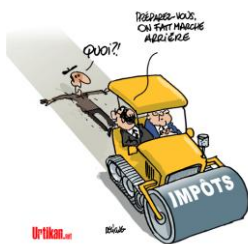
Ceci pour répondre à votre questionnement ou vos interrogations, également pour vous apporter l'information la plus complète soit-elle.

(Le décret indique que tout agent dans ses heures de service est autorisé à participer à 1 heure d'informations syndicales par mois).

Nous serons à votre disposition : (voir ci-dessous)

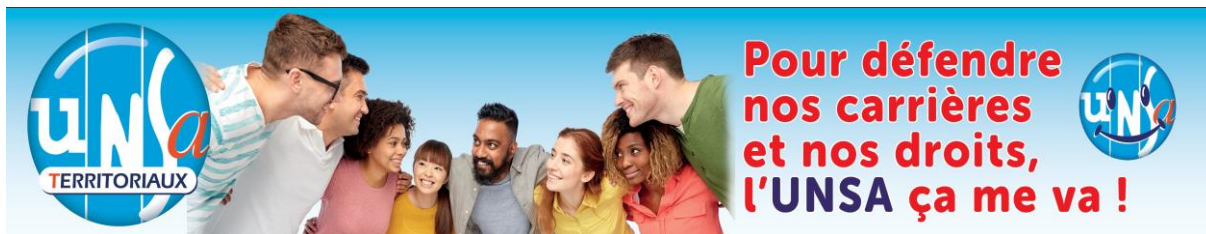
Pour ce faire, vous avez la possibilité après accord de votre responsable (Chef de service, DGS, Elus) de venir à notre rencontre. Aucun critère de temps n'est déterminé, cela peut aller de quelques minutes à 1 heure au maximum, tout cela en fonction des demandes qui seront les vôtres.

DATE	LIEU	HORAIRES
MARDI 27 MAI	Communauté de Communes Portes Sud Périgord EYMET 23 avenue de la Bastide	10h – 12h et 14h – 16h



Déclaration impôts : vous avez reçu un mail en décembre 2024 avec votre reçu fiscal ainsi que votre carte d'adhérent





- Les promotions internes

- ❖ Agents de maîtrise, dépôt des dossiers au Centre De Gestion avant le 30 avril 2025
- ❖ Secrétaire général de mairie avant le 31 mai 2025



Les formations Centre Étude et Formations UNSA (CEFU)

<https://unsa.ts->

[pplirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?year=2025&agence=null&client=null&stage=none&couleur=null&periode=1_year&direction=®ion_id=UR_ALPC&domaine_id=](https://unsa.ts-pplirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?year=2025&agence=null&client=null&stage=none&couleur=null&periode=1_year&direction=®ion_id=UR_ALPC&domaine_id=)



« Le mag RH » sur le site du Cdg

<https://www.cdg24.fr/actualites.php?num=697>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPEL : mardi 13 mai 2025 à la salle des fêtes d'Antonne et Trigonnant



Confirmation de présence obligatoire



Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

26, rue Bodin – Bourse du Travail - Rez-de-Chaussée 24019 PERIGUEUX

Tél : 07.43.36.62.29

Mail : sd-24@unsa-territoriaux.org **Site:** unsaterritoriaux24.com